

(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	LIMITES (pièces, à moins d'indication contraire)	FACTEUR DE CONVERSION (verges carrées par unité, à moins d'indication contraire)	TRANS-FERT	REPORT/UTILISATION ANTICIPÉE (dont pas plus de () % doivent être consacrés à l'utilisation anticipée)
3	Chemises à col tailleur, pour messieurs et garçons, décrites entièrement ou principalement d'après le poids du coton, les fibres chimiques, la laine ou les mélanges de ces fibres et faites de tricot ou de tissus à chaîne et trame. Ces vêtements couvrent la partie supérieure du corps, ils se portent habituellement sur la peau ou par-dessus une chemise et sont munis d'une ouverture complète ou partielle, sur le devant qui peut comprendre une fermeture éclair. Cet article comprend toutes les chemises pour messieurs et garçons qui répondent à cette description, qu'elles soient exportées séparément ou en tant qu'élément d'un ensemble.	1979 : 4,600,000 1980 : 4,646,000 1981 : 4,692,460	2.10	Voir les notes explicatives (2)	1% (1/2)

Notes explicatives:

- (1) Un «col tailleur» comprend une ou deux pièces de tissu coupées et cousues et assemblées et comporte deux extrémités arrondies ou en pointe.
- (2) Les parties concernées reconnaissent que le transfert pour cet article a déjà été inclus dans les limites indiquées à la colonne (C).